

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 mars 2013

## REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 157

présenté par

M. Luca, M. Mariani, M. Verchère, M. Vitel, M. Myard, M. Decool, M. Moudenc, M. Dhuicq,  
M. Mathis, M. Le Mèner, M. Courtial et Mme Schmid

**ARTICLE 51**

Compléter la première phrase de l'alinéa 20 par les mots :

« et efficaces ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les besoins de formation des enseignants sont réels, ils répondent à une aspiration profonde des enseignants d'améliorer leurs pratiques.

Le critère principal qui doit guider notre école afin de permettre la réussite de tous les élèves doit être un critère d'efficacité. Des méthodes pédagogiques peuvent être enseignées aux professeurs si elles sont d'abord reconnues pour leur efficacité.

Le présent amendement a pour but de rendre la formation des professeurs exigeante et efficace.